Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_040-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-040

Séance du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle An Amzer Vad à Lannéanou, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 30 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 25
Nombre de votants : 25

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Marion Picart, Arnaud Favé, Christine Prigent, Julien Kerguillec, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, David Guyomar, Alban le Roux, Eric Cloarec, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Marc Boizard, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach, Sandrine Delory.

Étaient absents excusés : Guy Pennec, Joëlle Huon, Catherine Tréanton, Sandrine Autret, Julie Hamon, Michael Restier, Hervé Cillard, Gwenolé Guyomarc'h, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Stéphane Lozdowski.

Aide à l'immobilier tourisme COZY hôtel à Plouigneau

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°13 "Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques"

Rapporteur : Sébastien Marie

Mme CAILLAS a repris l'hôtel en juin 2018, et souhaite donner un nouvel élan à son établissement classé 3 étoiles, en le rénovant et le modernisant. Ce projet de rénovation et de montée en gamme s'inscrit dans une démarche d'amélioration pour répondre aux attentes d'une clientèle essentiellement de professionnels via des séminaires. Le projet de rénovation concerne les 30 chambres et prévoit une montée en gamme de l'établissement, notamment à travers l'aménagement d'une piscine couverte ainsi que le réagencement de l'espace petit-déjeuner incluant la création d'une véranda. Ces nouveaux équipements permettront d'améliorer le confort d'accueil de la clientèle et renforcer l'attractivité de l'hôtel.

Le COZY hôtel sollicite une aide financière de Morlaix Communauté pour réaliser ce projet dont le détail est présenté ci-après :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_040-DE

Plan de financement prévisionnel (en € HT)			
Coût prévisionnel de l'opération		**Financement prévisionnel**	
Dépenses éligibles :		Emprunt	550 000
		Crédit-bail	680 000
- Travaux immobiliers (rénovation des 30 chambres, espaces communs, création véranda et piscine)	559 466	Autofinancement	14 451
			1 244 451
		Aide à l'immobilier tourisme Morlaix Communauté *	50 000
- Frais immatériels (honoraires d'architecte et de notaire)	54 000		
	613 466	Bonification :	
Dépenses inéligibles :		- 1 emploi supplémentaire	5 000
- Frais divers	5 985		55 000
- terrain	680 000		
	685 985		
Total HT	**1 299 451 €**	**Total HT**	**1 299 451 €**

** Dossier rattaché au dispositif Aide à l'immobilier tourisme 2025-2028*

RAISON SOCIALE	**HOTEL LE COZY**
Forme juridique	SARL
Date de reprise	28/06/2018
Adresse	881 route de la Croix Rouge à Plouigneau (29610)
Nom de l'interlocuteur	Elodie CAILLAS
Type de projet	Rénovation et développement
Activité	Hôtel
Dernier effectif ETP hors gérant(s)	3,5
Répartition CA en % (entreprise/collectivité/particuliers)	60 / 10 / 30
Catégorie d'entreprise (CE du 06/05/2003)	Très Petite Entreprise
Libellé du projet	Rénovation des chambres, création d'une véranda et piscine couverte
Lieu du projet	881 route de la Croix Rouge à Plouigneau (29610)
Travaux portés par	SARL HOTEL LE COZY
Montant prévisionnel total du projet	1 299 451 €
Montant prévisionnel subventionnable	613 466 €
Dispositif d'aide	Aide à l'immobilier tourisme
Taux d'intervention	20 %
Montant prévisionnel de l'aide demandée * (plafonnée à 50 000 € hors bonification)	613 466 € x 20 % = 122 693,20 € plafonnés à **50 000 €**
Création d'emploi(s) * sous 3 ans	1 emploi (minima suivant le dispositif)
Bonification(s) éventuelle(s) sous 3 ans : - si création d'emploi(s) supplémentaire(s)	1 emploi supplémentaire selon le prévisionnel soit une bonification de **5 000 €** sur présentation du justificatif
MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DE L'AIDE (plafonnée à 90 000 €)	50 000 €+ 5 000 € = 55 000 € Soit une aide prévisionnelle de **55 000 €**
Type d'emploi(s) ETP/CDI	1 réceptionniste polyvalent et 1 serveur(se)
Début prévisionnel des travaux	1er trimestre 2026
Fin prévisionnelle des travaux	2ème semestre 2027

** Dossier rattaché au dispositif Aide à l'immobilier tourisme 2025-2028*

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_040-DE

Vu l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D24-233 du 16 décembre 2024 approuvant la révision des règles d'attribution des nouveaux dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprise et tourisme pour la période 2025-2028,

Vu le régime cadre exempté n° SA.111668 relatif aux aides à finalité régionales (AFR) pour la période 2024-2026,

Vu le Projet de Territoire de Morlaix Communauté adopté le 27 juin 2022, Enjeu 3 « Une économie dynamique et diversifiée », Orientation stratégique 13 « Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques », Action 13.3 « Créer des conditions favorables à l'accueil de ces nouveaux travailleurs et entreprises et les promouvoir »,

Vu la délibération D26-095 du 29 juin 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Communauté vers son président et le bureau ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section investissement, Gestionnaire REL_ENTR, fonction 633, nature 2324, 25IMMOTOUR, TSM pour les aides à l'immobilier tourisme.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver l'attribution d'une aide à l'immobilier tourisme à la SARL COZY Hôtel à Plouigneau pour un montant de 55 000 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les différentes conventions, définissant les modalités de calcul, de versement et d'utilisation de ladite subvention, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ